

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N°D/98/ N° 008 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES
AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi Fondamentale,
VU l'Ordonnance n°030/PRG/SGG/88 du 15 juin 1988, portant principes
Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures
Des services publics ;
VU le Décret n°96/98/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier
Ministre ;
VU le Décret n°96/99/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres
Du Gouvernement ;
VU le Décret n°97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;
VU le Décret N°96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attribution des Membres
Du Gouvernement ;
VU le Décret n°97/077/PRG/SGG du 15 Mai 1997 portant organisation du Ministère
De l'Emploi et de la Fonction Publique ;

D E C R E T E ;

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions
ci-après :

1. Directeur National du Service Contrôle et Evaluation des Structures et des
Effectifs de l'Administration Publique :
 - Monsieur Mandjan KONATE, précédemment Conseiller au BSPRA
du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique ;

2. Directeur National Adjoint du Service Contrôle et Evaluation des Structures et des Effectifs de l'Administration Publique :
 - Monsieur Ahmed Tidjane DIALLO, précédemment Directeur Adjoint du CPA ;
3. Inspecteur Général du Travail :
 - Monsieur Mansa Moussa SIDIBE, confirmé ;
4. Inspecteur Général Adjoint du Travail :
 - Monsieur Mamady DOUMBOUYA, confirmé ;
5. Directeur National de l'Emploi et de la Réglementation du Travail :
 - Monsieur Nounkouman DIALLO, confirmé ;
6. Directeur National Adjoint de l'Emploi et de la Réglementation du Travail :
 - Monsieur Alpha CONTE, précédemment Conseiller chargé de l'Emploi au Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique ;
7. Directeur National de l'Organisation Administrative, des Méthodes et Procédures :
 - Monsieur Mohamed Bill CAMARA, confirmé ;
8. Directeur National Adjoint de l'Organisation Administrative, des Méthodes et Procédures :
 - Monsieur Moriba DIOUBATE, confirmé ;
9. Directeur National de la Fonction Publique :
 - Monsieur Ousmane BANGOURA, précédemment en service à L'Agence Judiciaire de l'Etat ;
10. Directeur National Adjoint de la Fonction Publique :
 - Monsieur Lansana SYLLA, précédemment Chef de la Cellule d'Etude en Gestion du Personnel au Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique ;
11. Directeur National du Centre de Perfectionnement Administratif (CPA) :
 - Monsieur Moussa KONE, confirmé ;
12. Directrice Nationale Adjointe du Centre de Perfectionnement Administratif (CPA) :
 - Madame Khadije Mamakalé TOURE, précédemment Conseiller au CPA ;

13. Directrice Nationale de l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi :

- Madame Mame Penda TOURE, précédemment Assistante du Secrétaire Général ;

14. Directeur National Adjoint de l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi :

- Monsieur Marcel MILLIMONO, précédemment en service à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 JUIN 1998.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', with a large, stylized initial 'L' and a horizontal stroke at the end.

GENERAL LANSANA CONTE

